

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 22 JAN 2025

DECRET N° 25 - 006 /PR

Portant promulgation de la loi N°24-020/AU du 02 décembre 2024 Autorisant le Président de l'Union des Comores à Ratifier l'Accord de prêt conclu entre l'Union des Comores et la Banque Islamique de Développement relatif au Projet de Connectivité Inter-Iles.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018; notamment en son article 64 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Est promulguée la loi N°24-020/AU Autorisant le Président de l'Union des Comores à Ratifier l'Accord de prêt conclu entre l'Union des Comores et la Banque Islamique de Développement relatif au Projet de Connectivité Inter-Iles, adoptée le 02 décembre 2024 par l'Assemblée de l'Union des Comores et dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée de l'Union autorise le Président de l'Union des Comores à ratifier l'accord de prêt conclu entre l'Union des Comores et la Banque Islamique de Développement relatif au projet de Connectivité Inter-Iles

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Union des Comores.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani